

# ARRETE MUNICIPAL

## LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE RAGONDIN

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du..... 25 juin 2008 .....

.....  
rendant la lutte obligatoire contre les Ragondins dans la commune  
de... FORS .....

### Art. 1<sup>er</sup> :

La destruction du Ragondin sera entreprise du..... 16 Mars 2009 .....

au... 14 avril 2009 .....

sur le territoire de la commune au moyen de  
pièges cages.

Pendant ce temps, et les huit jours suivants, la divagation des chiens et des  
autres animaux domestiques est interdite.

### Art. 2 :

La Fédération des Groupements de Défense Contre les Ennemis des Cultures est  
chargée de l'organisation des luttes.

### Art. 3 :

Le Groupement de Défense Contre les Ennemis des Cultures informera, à l'avance,  
la Mairie, le Service de la Protection des Végétaux et la Direction Départementale de  
l'Agriculture et de la Forêt du début des opérations.

### Art. 4 :

Le Groupement de Défense, ses adhérents, Mr le Commissaire de Police  
de..... ou Mr le Chef de la Brigade de  
Gendarmerie de ... Prabecc ....., le Garde Champêtre (s'il en existe un)  
sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance de la  
population par voie d'affiche (et tout autre moyen habituellement employé).

Le Maire Alain Fort





CONSEIL GÉNÉRAL  
DEUX-SÈVRES

# F. D. G. D. O. N.

## Fédération Départementale des Groupements de Défense Contre les Organismes Nuisibles

"Les Ruralies" - B.P. 80004 - 79231 PRAHECQ Cedex - ☎ 05 49 77 16 55 - 📠 05 49 75 69 89  
E-mail : fdgdon@orange.fr  
Magasin : NIORT SAINT-FLORENT - ☎ 05 49 73 65 17  
N° Siret : 781 446 489 00010

Les ruralies, le 5 Mars 2009

Monsieur le Maire  
Mairie  
17, rue de la Mairie  
79230 FORS

Reçu n° 9 MARS 2009

Objet : rongeurs aquatiques

Monsieur le Maire,

Nous envisageons, comme convenu, de mettre en place une nouvelle campagne de lutte contre les rongeurs aquatiques sur la Guirande.

Cette campagne est programmée du **16 Mars 2009 au 14 Avril 2009**.

La distribution du matériel (cages, sacs, piquets, pommes) se fera le :

↳ **Lundi 16 Mars à 14 h 45 chez Monsieur TROUVE André  
6, rue du Bief à Fors**

Restant à votre disposition pour tout renseignement,

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, expression de mes sentiments les meilleurs.

**Contact pour la lutte : Christophe SUIRE : 06.71.72.61.58**

Pour le Président de la F.D.G.D.O.N.,

P. SOURISSEAU

Le Directeur,

D. BONNAUD

Avec la participation financière du CONSEIL GENERAL

*P. Sourisseau*